

Sylvain
Meissonnier



Mieux gérer son personnel... et gagner du temps !

La CSMF est à l'origine de la création de **CSP Med**, une société de service spécialisée dans la gestion sociale du cabinet médical. À des tarifs compétitifs, elle permet de déléguer des tâches chronophages pour les médecins libéraux.

Bien qu'entrepreneurs, les médecins libéraux, pour la plupart d'entre eux, ne se considèrent pas comme des chefs d'entreprise. Et, face à des horaires de plus en plus contraints par la pression de la demande de soins, la priorité est de dégager du temps médical pour leurs patients. Autant dire que la gestion sociale du cabinet médical est le plus souvent une sinécure. C'est pour les aider que la CSMF, conformément à sa mission de syndicat de services, a eu l'idée de créer **CSP Med**. Lancée en 2024, la société se propose de leur offrir un accompagnement sur mesure pour l'ensemble des actes et démarches liées à la gestion du personnel. « Produire un bulletin de salaire, gérer les demandes de congés ou l'adhésion à une mutuelle, recruter, réaliser un entretien d'évaluation... ces tâches liées à la gestion des ressources humaines ne s'improvisent pas, explique Sylvain Meissonnier, qui dirige **CSP Med**. Elles sont chronophages et peuvent être à la source d'erreurs dommageables. Avec **CSP Med**, nous prenons tout en charge, avec l'assurance d'une réponse rapide pour toute demande. »

RÉPONSE GARANTIE

Aux côtés de Sylvain Meissonnier, deux autres spécialistes sont à la disposition des adhérents, pour tout ce qui concerne la paie et la relation contractuelle avec les employés. « Nous nous organisons pour être à l'écoute des demandes 24 h/24 et 7 J/7. Outre la délégation de toutes les contraintes administratives, **CSP Med** est force de propositions. Nous pouvons, par exemple, rédiger un canevas d'entretien pour un entretien de recrutement, suggérer un modèle d'échange pour la conduite d'un entretien d'évaluation annuelle, ou encore assister le médecin pour le versement à l'employé de la prime Macron. » À l'inverse des experts-comptables, qui facturent systématiquement toute intervention en plus de leurs honoraires habituels, la société propose une solution forfaitaire unique. « Nous avons deux offres, l'une à 31 euros par mois pour la gestion sociale uniquement, et l'autre

facturée à 5 % du montant de salaire brut versé au personnel. Cette seconde offre comprend le conseil juridique social, la rédaction d'avenants, les ruptures conventionnelles, les procédures de licenciement, les entretiens professionnels... ». Par rapport au coût des experts-comptables, **CSP Med** estime que la facture annuelle peut être divisée par trois.

DES BÉNÉFICIAIRES SATISFAITS

Imaginée par la CSMF, **CSP Med** est une entreprise portée par des médecins pour les médecins. Parmi les actionnaires, un tiers sont des praticiens libéraux, élus de la CSMF pour une partie d'entre eux. Et ils sont aussi les premiers adhérents, avec de réels motifs de satisfaction. Généraliste à Rueil-Malmaison, Jean-Luc Leymarie en témoigne. « Je n'étais pas satisfait de l'accompagnement qui m'était jusqu'à présent proposé pour la gestion des ressources humaines, avec des questions qui restaient sans réponse. En adhérant à **CSP Med**, on me répond immédiatement. Et j'ai même pu récupérer grâce à eux 17 000 euros d'allègement de charges sociales sur trois ans. Mes experts-comptables n'avaient pas pris en compte ces allègements pour les salariés embauchés dans une CPTS. » Même écho positif pour Jean-Daniel Grader, généraliste en Moselle. « Notre femme de ménage est tombée malade et a dû se mettre en arrêt de travail un peu avant les fêtes. **CSP Med** s'est occupé de tout, en trouvant la bonne personne pour le remplacement. J'ai également dû gérer un accrochage avec l'une des assistantes médicales. J'ai été conseillé pour bien résoudre le problème, et tout est rentré dans l'ordre. Chez **CSP Med**, ils ont une vraie connaissance du milieu médical, ce qui est un réel atout, par exemple pour la rédaction des contrats de travail. » Pneumologue à Avignon, Henri Marson souligne pour sa part le temps gagné sur la « paperasserie ». « Avec **CSP Med**, c'est une prestation de DRH dont nous disposons, à des tarifs très compétitifs. Et le gain de temps médical est indéniable. »